

« 4AS-RENTBOAT »

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 €

Siège social : Mac BS2

85 rue de Cannes

06110 La Cannelle

N° Siren 953 075 678 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 01 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre, à neuf heures, Madame GASSELIN Fabienne agissant en qualité de présidente de la société « 4AS-RENTBOAT », société par actions simplifiée au capital de 4 000 € divisé en 400 actions de 10 € chacune, a convoqué les associés pour l'A.G.E. de ce jour et mis aux votes les décisions ci-après

La Présidente rappelle que les ordres du jour de la présente assemblée sont les suivants :

- 1) Transfert de siège social
- 2) Démission de la présidente
- 3) Nomination d'une nouvelle présidente
- 4) Cession d'actions de Monsieur CAYRE Marc
- 5) Cession d'actions de Madame DUTOIT Carole
- 6) Cession d'actions de Madame GASSELIN Fabienne

PREMIERE DECISION

Transfert de siège social :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le siège social sera désormais : **95 avenue Président Wilson - 93100 MONTREUIL.**

En conséquence, modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts :

DEUXIEME DECISION

Démission de la présidente

Les associés, prenant acte de la démission de Madame GASSELIN Fabienne de ses fonctions de présidente, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, décident de nommer son remplacement, lors du troisième ordre du jour



TROISIEME DECISION

Nomination d'une nouvelle présidente

Madame Laurine SITBON née le 15/02/1954 à HAMMAM LIF (Tunisie) de nationalité Française, demeurant FLAT 14 LANGTRY HOUSE RING CLOSE – BROMLEY BR1 3NP LONDRES (Royaume uni).se présente au poste de Présidente pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Madame Laurine SITBON déclare accepter les fonctions de présidente ainsi conférées et déclare outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction l'empêchant d'exercer les fonctions de présidente de la société.

QUATRIEME DECISION

Cession des actions de Monsieur CAYRE Marc

Monsieur René CHERBET, Demeurant à 80 impasse Riche Bois, 13016 Marseille se porte acquéreur des actions de Monsieur CAYRE Marc.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Cession des actions de Madame DUTOIT Carole

Monsieur René CHERBET, Demeurant à 80 impasse Riche Bois, 13016 Marseille se porte acquéreur des actions de Madame DUTOIT Carole.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DECISION

Cession des actions de Madame GASSELIN Fabienne

Monsieur René CHERBET, Demeurant à 80 impasse Riche Bois, 13016 Marseille se porte acquéreur des actions de Madame GASSELIN Fabienne.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

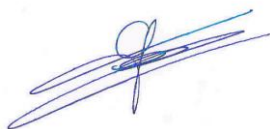
L'ordre du jour étant épuisé l'Assemblée Générale se termine à 12 H.
De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal.

Fait et signé à Antibes, le 01 octobre 2025

Associés :

Mme GASSELIN Fabienne
Bon pour accord manuscrit

Bon pour accord

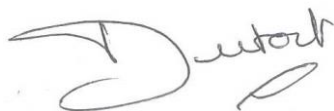


Mme Laurine SITBON
Lu et approuvé manuscrit

Lu et approuvé



Mme DUTOIT Carole



Mr CAYRE Marc



Mr CHERBET René

